

N°43

Juin 2010

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Documents d'identité

Avez-vous vérifié la validité de votre carte d'identité ou de votre passeport ?

Délai :

Il faut compter actuellement un **délai de 15 jours ouvrables** pour l'établissement d'un nouveau passeport ou d'une carte d'identité.

Où faire les demandes ?

Pour une carte d'identité :

- vous présenter en personne au bureau communal
- apporter une photo récente, de très bonne qualité. Nous vous conseillons d'aller chez un photographe.
- Apporter votre ancien document d'identité pour annulation.

Pour un passeport :

- vous présenter en personne au Service de la population et de migrants à Granges-Paccot. Vous serez photographié directement sur place et vos données biométriques seront saisies en même temps.
- Apporter votre ancien passeport pour annulation.



Il n'est plus possible de se rendre aux Etats-Unis avec un passeport provisoire. Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées :

- ***un passeport établi avant octobre 2006,***
 - ***un passeport établi après 2006 ET muni d'un visa,***
 - ***un passeport biométrique en règle***
-

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

Contrôle des habitants

- ***Devoirs des bailleurs ou des logeurs***

Les propriétaires qui louent un logement à une tierce personne doivent informer les administrations communales des mutations de locataires. L'avis doit comporter le nom de l'ancien locataire, celui du nouveau locataire et la date du changement.

- ***Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?***

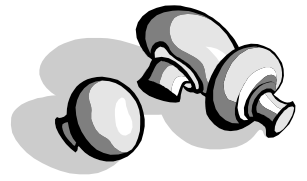
Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle se présentera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine.

Les personnes de nationalité étrangère doivent également s'annoncer au bureau communal pour s'enregistrer.

Dans les deux cas, les nouveaux arrivants doivent prendre avec eux :

- l'acte d'origine pour les personnes de nationalité suisse
- le permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- une copie de la police d'assurance-maladie pour chaque membre de la famille

Champignons



La saison des champignons va très prochainement débiter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, M. Renaud Moura examinera votre panier à son domicile à Grandvillard, les mercredis soir de 19.00 h. à 20.00 h. et sur rendez-vous au téléphone ☎ 026 928 17 34

Voyager en train

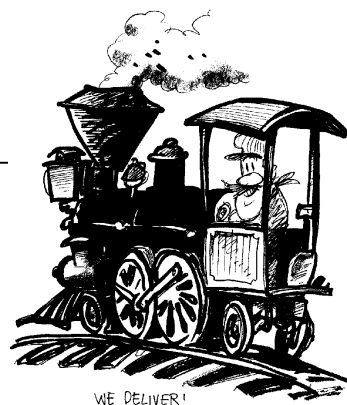
La commune de Bas-Intyamou s'est associée à la commune de Haut-Intyamou et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 35.00 par jour et par personne.

Une seule adresse pour les renseignements et les réservations :

Cafétaria du Home de l'Intyamou
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Distribution de l'eau potable



Conformément à l'article 275d de l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par an de manière exhaustive.

Le 24 mars dernier, la commune de Bas-Intyamon a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau potable selon les directives du laboratoire cantonal.

Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau provenant des sources d'Enney se situe entre 23.2 et 26.5 degrés français. Cette dureté diffère en raison de la nature chimique du sous-sol. Dans les Préalpes fribourgeoises, elle varie entre 16 et 25 degrés français.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est mesurée à 3 mg/l, la tolérance est fixée à 40 mg/l.

Couleur : incolore

Provenance de l'eau :

Les villages d'Enney et d'Estavannens sont alimentés par les sources des Frassettes. L'eau subit un traitement permanent aux UV.

Villars-sous-Mont est également approvisionné par le réseau d'Enney depuis le mois d'août 2008, suite à une défectuosité d'une conduite d'eau de Grandvillard.

En conclusion et en regard de l'analyse effectuée, la population de la commune de Bas-Intyamon est mise au bénéfice d'une eau potable dans les normes selon le laboratoire cantonal.

Danger dans les cours d'eau aménagés

Lors du fonctionnement normal des installations hydroélectriques, le niveau des cours d'eau en aval des ouvrages peut monter brusquement. Le stationnement et la présence dans le lit des rivières représentent un danger permanent dont beaucoup de personnes ignorent l'existence.

Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos balades le long des cours d'eau, et aux abords de la Sarine en particulier.

Attention!



**Touristes, promeneurs,
sportifs, pêcheurs**

Ces panneaux vous rappellent un **danger permanent** dans le lit et sur les rives des cours d'eau, dû à la présence d'un barrage ou d'une prise d'eau en amont.



groupe e
CCF.USA

Slow Up – 11 juillet 2010

Une nouvelle fois le Slow Up Gruyère sera organisé sur les routes de la Gruyère le 11 juillet prochain.

L'Intyamon vivra cette journée au rythme d'un parcours VTT par une boucle de 30 km passant par Broc, Estavannens, Grandvillard, Villars-sous-Mont, Enney, Gruyères, Pringy, Le Pâquier, La Tour-de-Trême et retour à Broc.

Pour le passage du slow up, les diverses sociétés tiendront des stands de boissons et de restauration le long du parcours et aux endroits habituels à Estavannens et Villars-sous-Mont.

Toutes les personnes, participant ou non à cette randonnée, sont les bienvenues à ces stands, histoire de passer un bon moment avec des amis autour d'un verre ou de venir manger une petite assiette à moindre prix !

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre visite et vous remercions d'avance de votre soutien.

Tondeuses à gazon

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon reprennent du service. Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

- à midi, entre 12.00 h. et 13.00 h.
 - le soir après 20.00 h.
 - le dimanche.
-

Gestion des déchets – déchetterie de Grandvillard

Selon les constatations effectuées et dans le but de rationaliser l'élimination des déchets, le Conseil rappelle ce qui suit :

1. Sacs poubelles taxés

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs officiels taxés que vous pouvez acheter dans tous les commerces des villages de l'Intyamou. Ces sacs sont destinés à l'élimination des déchets ménagers ; ils sont collectés **selon les plans de ramassage qui vous ont été remis.**

2. Verre

Les bouteilles en verre, **sans bouchon ni capsule**, excepté les vitres, sont à déposer à la déchetterie, dans la **benne destinée à leur élimination.**

3. PET

Des conteneurs permettent de déposer les bouteilles à boissons avec le sigle **PET**, lesquelles sont soigneusement rincées.

Pour réduire leur volume, elles doivent être aplaties.

4. Bouteilles en plastique d'huile et de vinaigre

Lavées, elles sont éliminées au moyen des sacs poubelles taxés.

5. Papier – cartons

Le papier **empaqueté et ficelé**, ainsi que les cartons **pliés, compactés et également ficelés**, sont à entasser dans les bennes prévues à cet usage dans les déchetteries. Les paquets ne doivent pas contenir de berlingots ni de matière plastique ou autres.

6. Déchets organiques

Les déchets dits organiques sont des matières compostables qui proviennent du ménage et des jardins, soit fruits, légumes crus, épluchures, marcs de café, de thé, plantes, feuilles, gazon, etc. Ils sont à déposer dans les bennes vertes à disposition à la déchetterie.

Les branches et les déchets provenant de tailles de haies sont à déposer à l'emplacement prévu à cet effet à la déchetterie.

7. Fer blanc – aluminium

Des conteneurs sont affectés aux boîtes de conserve, de boisson, tubes, barquettes, couvercles, ..., à l'exception des emballages en aluminium qui contiennent du plastique ou du papier. (Les boîtes, ouvertes : couvercle et fond, s'aplatissent facilement.)

Nous recommandons d'enlever les étiquettes et de laver ces objets.

8. **Huiles de cuisine et de moteur, sauf celles qui proviennent des garages et des entreprises**

Des fûts sont à disposition pour les évacuer.

9. **Textiles**

Les vêtements, tissus, chaussures, **en bon état, propres**, peuvent être déposés dans le conteneur de la Croix-Rouge.

10. **Benne des déchets encombrants :**

Cette benne est destinée aux objets dont les dimensions ne permettent pas de les éliminer au moyen des sacs poubelles, soit :

- mobilier usagé ;
- bois imprégné ou contre-plaqué. (Volume restreint)

Ces objets doivent être libres de tout élément en fer, clous, etc.

Les sacs de déchets ménagers ne doivent en aucun cas être déposés dans la benne des déchets encombrants.

La déchetterie est destinée à l'élimination de déchets de nature domestique. Elle ne permet pas d'absorber d'importants volumes qui proviennent d'évacuation de maisons ou d'appartements. Des entreprises exécutent ce type de prestation.

Les matériaux de démolition sont à transporter dans des décharges contrôlées.

Pour le surplus, nous vous renvoyons au « Guide pour la gestion des déchets et une bonne utilisation de la déchetterie intercommunale ». Ce document est à disposition au Bureau communal, lequel vous renseignera sur toute question utile.

Important :

Toute incinération de déchets, c'est-à-dire de poubelles, déchets ménagers, déchets de jardins, branches, ou autre, en plein air est strictement interdite au sens de la loi sur la protection de l'air.

Les bois traités, les plastiques, les vieilles peintures, etc. contiennent des substances polluantes. L'incinération de ces déchets peut générer des toxines qui nuisent à la santé.

Ces déchets ne doivent pas non plus être éliminés dans votre chaudière, qui n'est pas une installation d'incinération. Les déchets incinérés produisent des substances qui encrassent vos installations et qui augmentent le risque de feu de cheminée.

L'incinération des déchets doit se faire uniquement dans des installations équipées de filtres traitant les fumées ; il s'agit pour la région de l'usine d'incinération des déchets à Châtillon (SAIDF).

Nous remercions chacun de poursuivre l'effort en vue de réduire les coûts et de préserver l'environnement.

Collecte des vêtements usagers

La Croix Rouge Fribourgeoise rappelle qu'elle collecte régulièrement des vêtements usagers dans nos communes. Cette activité permet d'offrir des prestations sociales sous différentes formes décrites ci-après :

- 30 emplois rémunérés sont issus directement de la collecte des vêtements
- Formation de plus de 200 personnes chaque année dans le cadre de programme de réinsertion professionnelle
- Financement de :
 - l'encadrement des 265 bénévoles oeuvrant quotidiennement en faveur des personnes âgées (transports, visites à domicile, sorties accompagnées, etc.)
 - des cours de langues dispensés aux migrants
 - des camps de vacances pour les enfants défavorisés et autres animations en faveur de la jeunesse.

La Croix Rouge fribourgeoise signale que d'autres associations récupèrent les textiles et vêtements usagers. Toutefois, ces associations travaillent au niveau national et il est difficile de vérifier réellement leurs actions et l'utilisation de leurs produits.

Aussi, nous faisons appel à la fibre sociale de chacune et de chacun et vous encourageons à utiliser les sacs distribués régulièrement par la Croix Rouge fribourgeoise dans vos boîtes aux lettres pour vous débarrasser des vieux vêtements. Comme évoqué plus haut, cette action permet d'autres actions sociales dans le canton de Fribourg directement.

Bibliothèque régionale de l'Intyamon

Afin de maintenir un local accueillant et agréable, et pour permettre aux hôtesse de garder le sourire, la bibliothèque régionale de Haut-Intyamon va déménager, le temps que les travaux d'aménagement soient entrepris.

Aussi, la bibliothèque régionale sera exceptionnellement fermée du
22 mars au 8 avril 2010.

**Réouverture :
vendredi 9 avril 2010 à Neirivue
Dans le bâtiment de l'école –
salle communale
(entrée parking).**

Heures d'ouverture :

Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



Calendrier de l'Intersociété d'Estavannens

Dates : du	Au	Société	Manifestations
Juillet 2010			
01.07.2010	03.07.2010	Jeunesse	Rencontre des Jeunesses
10.07.2010	11.07.2010	Tir	Tir Fédéral à Aarau
11.07.2010		SIV	Slow Up
31.07.2010		Jeunesse	60 ans + fête nationale
Août 2010			
21.08.2010		Tir	Tirs obligatoires
30.08.2010		Pompiers	Cours de cadre
Septembre 2010			
03.09.2010	04.09.2010	Tir	Tir de clôture
07.09.2010		Pompiers	Cours de cadre
12.09.2010		Ski-Club	Loto à Enney
17.09.2010		Jeunesse	Assemblée
18.09.2010		Ski-Club	Open Bike
19.09.2010		Musique	Sortie des familles
23.09.2010		Pompiers	Cours
27.09.2010		Pompiers	Cours
Octobre 2010			
01.10.2010		Musique	Assemblée annuelle
03.10.2010		Syndicat agric.	Sortie
31.10.2010		Tir	Loto à Enney
Novembre 2010			
06.11.2010		Ski-Club	Montage du télési
13.11.2010		Tir	Soirée des résultats
20.11.2010		Ski-Club	Assemblée annuelle
30.11.2010		Commune	Assemblée du budget
Décembre 2010			
17.12.2010		Jeunesse	Christmas Rock
28.12.2010		Ski-Club	Soirée fondue

PRUNEAUX SUISSES A PRIX REDUIT

VARIETES ET QUALITE : **pruneaux de table**

PRIX :

CHF 22.00 par plateau de 10 kg net, en vrac

CHF 14.00 par plateau de 6 kg net, en vrac

Livraison est annoncée fin août 2010.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous, jusqu'au 23 juillet 2010

PASSE CE DELAI, PLUS AUCUNE COMMANDE NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION.

-----<<< bulletin d'inscription <<<-----

PRUNEAUX 2010

Nom et prénom :

Adresse :

Village :

No téléphone :

Commande :

..... plateau(x) de 10 kg de pruneaux, à CHF 22.00/plateau

..... plateau(x) de 6 kg de pruneaux, à CHF 14.00/plateau

Signature :

Le Conseil communal
vous souhaite
un été ensoleillé et
de très belles vacances

CERISES DE TABLE SUISSES A PRIX REDUIT

VARIETES ET QUALITE : **cerises de table**

PRIX : CHF 49.00 par plateau de 10 kg net, en vrac

Livraison est annoncée dès le 10 juillet 2010.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous, jusqu'au 1^{er} juillet sans faute.

PASSE CE DELAI, PLUS AUCUNE COMMANDE NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION.

-----&&&& bulletin d'inscription &&&&-----

CERISES 2010

Nom et prénom :

Adresse :

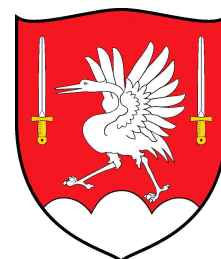
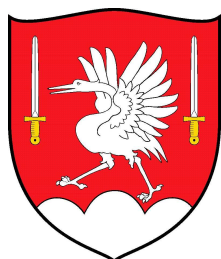
Village :

No téléphone :

Commande :

..... plateau(x) de 10 kg, à CHF 49.00/plateau

Signature :



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tô 1 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé

***Du vendredi 30 juillet 2010 à 12.00 h.
au lundi 16 août 2010 à 14.00 h.***